



Politique générale sur l'éclairage de la Tour du Parc olympique

Toutes les nuits, au coucher du soleil, le symbole international de Montréal - la Tour du Parc olympique (Tour) - s'illumine pour exposer fièrement sa structure dans son intégralité!

Les couleurs habituellement programmées sont le bleu et le blanc, couleurs du Québec.

Un calendrier d'illumination annuel souligne les fêtes nationales, les événements d'envergures ou autres événements significatifs à l'aide d'un thème de couleurs dédié pour la Tour.

Demandes d'éclairage thématique spécial

La Tour propose un moyen spécial de faire connaître les causes et événements spéciaux d'organismes à but non lucratifs reconnus ou d'obtenir une visibilité supplémentaire pour votre organisme ou événement et ce, à l'aide d'un éclairage thématique spécial. Il est à noter que:

- La politique d'éclairage thématique spécial pour la Tour est dédiée à des organismes à but non lucratif incluant, notamment, des fondations reconnues.
- Les demandes à caractère religieux, idéologique, politique ou celles susceptibles de porter atteinte à la réputation de toute personne (physique ou morale) seront refusées.
- Les demandes commerciales (ex : lancement de produit, événements corporatifs, etc.) et les demandes personnelles (ex : mariage, anniversaires, retraite, etc.) seront également refusées.
- Les demandes susceptibles de porter atteinte à l'honneur et à la réputation du Parc olympique dont au Stade olympique (incluant sa Tour) seront également refusées.

Le Comité d'évaluation des demandes d'éclairage spécial examinera, notamment, les éléments suivants:

- la nature de la cause.
- l'histoire et les antécédents de l'organisme et/ou de la cause et/ou de l'événement.
- la façon dont l'éclairage sera utilisé au profit de la cause et/ou de l'événement.
- le respect du symbolisme ainsi que de l'intégrité de la Tour et son lien avec la cause et/ou l'événement.
- la faisabilité de la demande.
- le rayonnement de la cause et/ou de l'événement à l'échelle provinciale, nationale et/ou internationale.
- le rayonnement et la visibilité obtenus pour la Tour elle-même, en lien avec la cause et/ou l'événement.
- la participation d'autres tours, monuments ou édifices importants à la cause et/ou l'événement.
- la diversité des causes dans une même année civile.
- le respect par le demandeur des critères d'admissibilité énoncés à la présente politique ainsi qu'aux autres documents en lien avec l'Éclairage spécial disponibles sur le site Internet du Parc olympique.

Toutes les demandes doivent être transmises en utilisant le formulaire prévu à cet effet au Parc olympique **au moins 60 jours avant la date d'éclairage spécial souhaitée**. Ce formulaire dûment complété sera analysé et une réponse écrite vous sera acheminée, dans la mesure du possible, dans les 30 jours suivants la réception de ce formulaire. Nous vous invitons, donc, à compléter le formulaire et à nous le retourner par courriel à evenements@rio.gouv.qc.ca ou par télécopieur au 514-252-4440. Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de détails, voir le formulaire de demande d'éclairage thématique spécial et les conditions de participation disponibles sur le site Internet du Parc olympique à l'adresse suivante : www.parcolympique.qc.ca. La présente politique est sujette à changement sans préavis.